

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n°  
1907/2006 - n° 453/2010)

## ETALASTIC V

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: ETALASTIC V

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage recommandé :

Membrane liquide à base de polymère en dispersion aqueuse.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur:**

AFROCHIM SARL

Adresse : Rue Ibn Abi Dhief zone industrielle Saint Gobain 2014 - Ben Arous

Téléphone : (+216) 71 296 250. Fax : (+216) 71 296 222.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

AFROCHIM SARL - Tél : (+216) 58 455 060

-Fax : (+216) 71 296 222.

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

**2.2. Éléments d'étiquetage**

La préparation n'est pas considéré dangereuse conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP).

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

N.A.

**3.2. Mélanges**

Composants dangereux aux termes du règlement CLP et classification relative :

172ppm 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Numéro index : 613-08800-6, CAS : 2634-33-5, EC : 220-120-9

- 3.2/2 Skin Irrit.2 H315
- 3.3/1 Eye Dam. 1H318
- 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- 4.1/A1 Aquatic Acute 1H400
- 3.1/4/Oral Acute Tox. 4H302

7ppm mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (No.CE 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (No. CE 220-239-6) (3:1)

Numéro index : 613-167-00-5, CAS : 55965-84-9

- 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- 4.1/A1 Aquatic Acute 1H400
- 4.1/C1 Aquatic Chronic 1H410
- 3.1/3/Oral Acute Tox. 3H301
- 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3H311
- 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3H331

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Traitement :**

(voir le paragraphe 4.1)

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Moyens d'extinction qui ne doit pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les contenants non endommagés.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

Stocker à une température supérieure à 5°C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune utilisation particulière.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Protection des yeux:**

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

#### **Protection de la peau:**

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

#### **Protection des mains:**

Non requis pour une utilisation normale.

#### **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres B (EN 14387).

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect: liquide

Couleur: blanc

Odeur: typique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: 9.5

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 100 °C

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.  
Densité des vapeurs: N.A.  
Point éclair: == °C  
Vitesse d'évaporation : N.A.  
Pression de vapeur: N.A.  
Densité relative: 1.00 g/cm<sup>3</sup> (25°C)  
Densité des vapeurs: N.A.  
Hydrosolubilité: dispersible  
Solubilité dans l'huile : insoluble  
Viscosité : 20000-30000 mPa.s (23°C)  
Température d'auto-allumage : == °C  
Limite d'inflammation à l'air (% en vol.): ==  
Température de décomposition: N.A.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.  
Propriétés explosives: ==  
Propriétés comburantes: N.A.

### **9.2. Autres informations**

Miscibilité: N.A.  
Liposolubilité: N.A.  
Conductibilité: N.A.  
Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Stable en conditions normales

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable en conditions normales

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun

### **10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Non

Contact: Non

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one-CAS : 2634-33-5

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation passagère.

Pouvoir sensibilisant:

Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué  
Teratogène:  
Aucun effet n'a été remarqué

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'ya pas de données disponibles sur le mélange

Toxicité aquatique: produit non classé dangereux pour les organismes aquatiques, ceci au regard de l'étude des composants de la formulation.

LC50>100mg/l (calculé selon la Dir. 1999/45/CE).

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

N.A.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

N.A.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

N.A.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **12.6. Autres effets néfastes**

Il n'ya pas de données disponibles sur le mélange.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 14

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU**

N. ONU: ==

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

N.A.

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/ADR: marchandise non dangereuse

Aérien (ICAO/IATA): marchandise non dangereuse

Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse

N.A.

### **14.4. Groupe d'emballage**

N.A.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Polluant marin: Non

N.A.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N.A.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (risque dérivant d'agent chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n°7 58/2013  
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:  
Restrictions liées au produit :  
Aucune restriction.  
Restrictions liées aux substances contenues :  
Aucune restriction  
REACH réglementation (1907/2006)-AII.XVII :N.A

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### **SECTION 16: Autres informations**

H315 provoque une irritation cutanée  
H318 provoque des lésions oculaires graves  
H317 peut provoquer une allergie cutanée  
H400 très toxique pour les organismes aquatique  
H302 provoque une irritation cutanée  
H314 provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H410 provoque une irritation cutanée  
H301 Toxique en cas d'ingestion  
H311 toxique par contact cutané  
H331 toxique par inhalation

#### **Acronymes et abréviations :**

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
N.A.: Non applicable.